



Championnat Suisse des Rallyes

**CRITERIUM JURASSIEN**

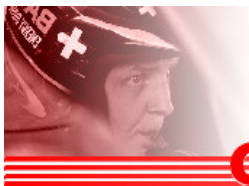
33 ème

CRITERIUM JURASSIEN

Delémont

23 et 24 avril 2010

# **REGLEMENT PARTICULIER**



Championnat Suisse des Rallyes

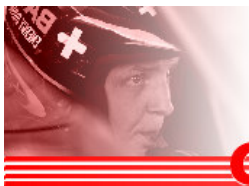
# CRITERIUM JURASSIEN

## REGLEMENT PARTICULIER

Tous les textes et articles non-repris se réfèrent au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.  
Une copie du règlement standard CSN sera envoyée aux concurrents étrangers au plus tard avec la confirmation d'inscription.

### 1. PROGRAMME GENERAL PROVISOIRE

- Lundi 08.03.2010** ouverture des engagements
- Lundi 05.04.2010** clôture des engagements (timbre postal, courrier **A**) à 24h00.
- Samedi 10.04.2010** Publication de la liste des inscrits sur le site [www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch)
- Samedi 10.04.2010 et samedi 17.04.2010**
- 08h à 12h** distribution du carnet d'itinéraire (road book).  
*Lieu : Croisée des loisirs Delémont*
- Jeudi 22.04.2010**
- 14h à 17h** Spéciale d'essai  
*Lieu : sera communiqué*
- Vendredi 23.04.2010**
- 08h à 15h** Vérifications administratives et techniques.  
*Lieu : Delémont, Halle des expositions.*
- 16h00** Affichage de la liste des partants et de l'ordre de départ.  
*Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.*
- 16h30** Voitures au parc fermé.  
*Lieu : Delémont, cour du château.*
- 17h30** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 1.  
*Lieu : Delémont, cour du château.*
- 21h14** Arrivée de la première voiture de l'étape 1  
*Lieu ; Delémont, halle des expositions, podium d'arrivée*
- 23h30** Publication du classement partiel officiel de l'étape 1  
Affichage de la liste des partants de l'étape 2.  
*Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage*
- Samedi 24.04.2010**
- 07h00** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 2, section 1  
*Lieu : Delémont, halle des expositions.*
- 12h33** Arrivée de l'étape 2, section 1  
Regroupement de 75min.  
*Lieu : Delémont, halle des expositions.*
- 13h38** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 2, section 2  
*Lieu : Delémont, halle des expositions.*



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 1. PROGRAMME GENERAL PROVISoire (suite)

- 19h54** Arrivée finale du rallye  
*Lieu : Delémont, halle des expositions, podium d'arrivée.*
- Vérifications finales des voitures.  
*Lieu : Garage de l'étoile*
- 21h30** Publication des résultats.  
*Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.*
- 22h30** Manifestation officielle et distribution des prix.  
*Lieu : Delémont, halle des expositions.*

## 2. ORGANISATION

### Art. 1 Généralités.

Le Comité d'organisation du Critérium Jurassien organise le **33<sup>ème</sup> Critérium Jurassien** qui se déroulera les 23 et 24 avril 2010.

L'épreuve est inscrite au calendrier national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée et compte pour les championnats et coupes suivants :

Le Championnat Suisse des Rallyes  
La Coupe Suisse des Rallyes  
La Coupe Suisse des Rallyes Historiques VHC  
Le Trophée IS Rallye  
Le Clio R 3 Pirelli Swiss Trophy  
L'Abarth Trofeo Rally  
Le Citroën Racing Trophy  
Le Championnat de l'ACS du Nord Ouest  
Et pour divers championnats internes ainsi que l'insigne sportif ASS.

### Art. 2 Comité d'organisation, officiels.

Président du C.O.	Gérald Frésard	tél. 079/218.73.04
Directeur de course	Daniel Petignat, licence ASS 237	tél. 077/458.10.73
Directeurs de course adj.	Markus Manz, licence ASS 1035	
	Pierrot Freudiger, licence ASS 206	
	Jean-François Lovis, licence ASS 1000	
	Sébastien Lovis, licence ASS 203	
	Claude-Alain Amacher, licence ASS 1003	
	Roberto Lovisa, licence ASS 236	
	Roland Piquerez Licence ASS 029	
	Pierre Rossier Licence ASS	
	Patrick Borruat, licence ASS 210	
	Gérard Finquel, licence FFSA 1013	
	Alain Voillat, licence FFSA 1012	

Commissaires sportifs	Philippo Lura ©, Christiane Bonny, Dolores Antonino
Commissaires techniques	Philippe Ecabert ©, Olivier Papaux Bernard Kohler,
Commissaire CVT	Oulevay Christophe
Relations concurrents	Phillipe Girardin, Osgard Schumann
Responsable presse	Muriel Frésard
Secrétaire de l'épreuve	Silvie Imhof
Secrétaire du jury	sera fixé ultérieurement
Responsable chronométrage	Patrick Dellay, swisschrono
Responsable calculation	ASA Franche-Comté
Responsable sécurité	Claude - Alain Amacher
Responsable des secours	Daniel Petignat
Désincarcération	CRISD, Delémont
Ambulance	Bertin Sàrl ambulances, Valentigney, France
Médecin	Sera défini dans les dernières instructions
Responsable parc fermé	Jura Team Parcs

Critérium Jurassien  
Case postale 265  
CH - 2800 Delémont 1

Tél : +41 32 423 21 16 Fax : + 41 32 423 21 16

[www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch)



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## Art. 3 **Tableau d'affichage officiel.**

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs ainsi que les résultats seront affichés à l'endroit suivant :

*Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.*

## Art. 4 **Secrétariat et permanence.**

Jusqu'au 22.04.2010 à 20h00: Critérium Jurassien, CP 265, 2800 Delémont Tél. : + 41 79.218.73.04

Du 23.04 à 8h00 au 24.04.2010 à 23h30 : Delémont, halle des expositions.  
Les numéros de téléphone et de fax seront communiqués dans les dernières instructions.

Le numéro de secours de la Direction de Course sera le suivant : + 41 (0)848 543210

---

## 3. DISPOSITIONS GENERALES

### Art. 5 **Généralités.**

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au Règlement Particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

5.4 Super Rallye selon le règlement standard de la CSN

### Art. 6 **Autorisation d'organisation.**

Le présent règlement particulier est approuvé par la CSN de l'ASS ainsi que l'épreuve autorisée et enregistrée sous le 10-005/NI+

### Art. 7 **Description.**

Le Critérium Jurassien consiste en un parcours de 616 km dont 12 ES totalisant 173 km, divisé en 2 étapes et 3 sections. Deux des épreuves spéciales sont des tronçons en boucle. Il s'agit d'un rallye de Type 1 selon les dispositions de la CSN pour le Championnat Suisse.

### Art. 8 **Véhicules admis.**

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe J pour les véhicules suivants :

- Groupe N Voitures de Production.
- Groupe A Voitures de Tourisme
- Groupe S 20 Voitures de tourisme Super 2000 Rallye
- Groupe R 1 Voitures de tourisme Rallye 1
- Groupe R 2 Voitures de tourisme Rallye 2
- Groupe R 3 Voitures de tourisme Rallye 3, inclus R3T et R3D

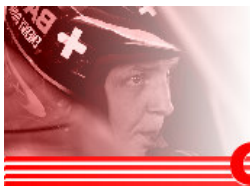
Ainsi que celles des Groupes N et A caduques d'homologation depuis moins de 4 ans selon l'article 21 a) CSI.

Les Kit Cars 1400-1600 cm3 doivent respecter le poids minimum des Super 1600 selon l'article 255.6.2 Annexe J FIA

Sont également admises les voitures des Groupes nationaux ISN et ISA conformément aux dispositions de

L'article 4, chapitre VIII-A ASA.

*Les véhicules historique sont ceux des Périodes E+F+G1+G2+H1+H2+I+J selon Annexe K FIA, et les autres dispositions de la CSN pour la Coupe Suisse des Rallyes historiques VHC.*



Championnat Suisse des Rallyes

## CRITERIUM JURASSIEN

### 3. DISPOSITIONS GENERALES (suite)

#### Art.10 Concurrents et conducteurs admis

10.3 L'équipage de chaque voiture sera composé de deux personnes. Les deux membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire pour automobiles et d'une licence de conducteur/navigateur NAT ou INT valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

#### Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions.

11.1 Toute personne qui désire participer au Critérium Jurassien doit faire parvenir son inscription, rédigée sur la formule officielle simultanément au paiement des droits d'engagement, au directeur de course, et ce, jusqu'au lundi 05 avril 2010 à 24h00 ( timbre postal ) à l'adresse suivante :

Critérium Jurassien, Daniel Petignat, Case Postale 265 ; CH-2800 DELEMONT  
Fax +41(0)32 423 21 16 / e-mail : d.petignat@criterium-jurassien.ch

Les engagements télégraphiques ou envoyés par e-mail doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel.

Les engagements électroniques sur le site [www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch) doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

#### Art.12 Droits d'engagement.

12.1 Les droits d'engagement sont fixés par équipage avec la publicité facultative de l'organisateur à CHF 1'200.—(art. 20.2), sans la publicité facultative de l'organisateur à CHF 2'400.—(art. 20.2) et doivent être versés simultanément à l'envoi de l'inscription.

Banque Raiffeisen de la Sorne, 2802 Develier, compte Critérium Jurassien,  
IBAN CH53 8000 4000 0027 6233 4 / CHF

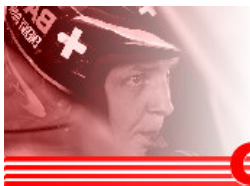
12.2 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements dans le délai fixé à l'article 11.1

12.3 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent et des membres de l'équipage à l'égard des tiers dans le cadre des Epreuves Spéciales. Ils comprennent en plus :

- Une plaque rallye,
- Une plaque d'assistance,
- Un jeu d'autocollants pour les reconnaissances,
- Un jeu de numéros de départ autocollants,
- La mise à disposition d'une balise GPS de localisation durant le rallye.

#### Art. 14 Réserves, texte officiel.

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation de règlement, **seul le texte rédigé en français fera foi.**



Championnat Suisse des Rallyes

## **CRITERIUM JURASSIEN**

### **4. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

#### **Art. 15 Reconnaissances.**

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière ( LCR ) et aux règles de circulations.

15.2 Le règlement des reconnaissances fera partie intégrante du présent règlement. Les reconnaissances seront autorisées uniquement les 10,11,17 et 18 avril 2010 selon règlement.  
4 passages maximum réglementés dans les ES  
3 passages maximum réglementés le samedi 10 et 17 seulement sur l'épreuve sur France

15.3 Toute infraction au règlement des reconnaissances dûment constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police entraînera automatiquement l'interdiction de départ sans restitution des droits d'engagements. En outre, toute infraction sera transmise au Jury qui pourra décider de toute pénalité supplémentaire.

#### **Art. 17 Plaques et numéros**

17.1 Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage une plaque réglementaire du rallye portant son numéro de compétition ainsi qu'un autocollant. La plaque devra être apposée à l'avant et l'autocollant sur la vitre arrière et ce, pendant toute la durée du rallye.

#### **Art. 20 Publicité.**

20.2 La publicité obligatoire imposée par l'organisateur sur les plaques rallye est :  
**Sera communiqué dans les dernières instructions**

#### **Art. 22 Assistance.**

22.4. Véhicules admis dans le parc d'assistance.  
Seuls les véhicules clairement identifiées par une plaque assistance remise par les organisateurs sont admis dans le parc d'assistance

**Il est strictement interdit d'installer des débits de boissons ou autres dans le cadre du parc d'assistance. Toute infraction sera immédiatement dénoncée aux autorités.**

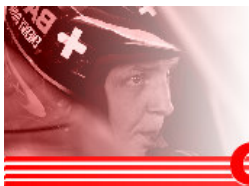
**Les équipes d'assistances devront obligatoirement travailler avec des bâches de protection sous les véhicules de compétition. En cas d'absence d'un tel équipement, le Comité d'Organisation se chargera de la fourniture et encaissera la somme de 80 francs.**

#### **Art. 23 Accident, abandons, service médical.**

23.1 En cas de panne ou d'accident, les participants devront immédiatement avertir le poste de contrôle le plus proche ou la permanence du rallye(voir article 4). De plus, ils ont l'obligation d'enlever immédiatement les numéros de départ et la plaque de rallye apposés sur leur véhicule.

En cas d'accident, le devoir de porter secours doit primer sur les ambitions sportives et personnelles.

**Le Comité d'Organisation prend uniquement en charge les frais de dépannage pour évacuer une voiture qui entrave le déroulement du rallye. Les frais de chargement et d'évacuation des véhicules sont entièrement à la charge du propriétaire du véhicule concerné. Le Comité et les dépanneurs officiels déclinent toute responsabilité en cas de dégâts lors du déblaiement d'un véhicule.**



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Art. 25 Itinéraire.

25.1 Tous les documents pour le rallye seront distribués samedi 10.04.2010 et le 17.04.2010 contre présentation du justificatif du paiement des droits d'inscription.

### Art.27 Dispositions générales pour les contrôles.

27.8 Le signe distinctif du directeur d'épreuve spéciale est une chasuble rouge et celui du chef de poste est une chasuble jaune.

### Art. 30 Contrôles de regroupements, neutralisations.

30.5 Les contrôles de regroupement auront lieu après les ES 5,7 et 9.

Il n'y aura pas de classement effectué après chaque parc de regroupement excepté à la fin de l'étape 1 le vendredi soir. Pour tous les contrôles de regroupement, l'ordre de départ sera celui de l'ordre de pointage au CH d'entrée correspondant.

### Art 36 Classements.

36.4 Il sera établi les classements finaux suivants :

- Un classement général absolu, tous groupes et classes confondus ;
- Un classement par groupes et classes de cylindrée ;
- Un classement pour la Coupe Suisse des Rallyes ;
- Un classement pour le Trophée IS Rallye ;
- Un classement pour le Abarth Trophéo Rally ;
- Un classement pour le Citroën Racing Trophy
- Un classement pour le Clio R3 Pirelli Swiss Trophy ;
- Un classement pour la Coupe Suisse des Rallyes historiques VHC.

---

## 6. PRIX ET COUPES

### Art. 39 Prix.

39.2 La liste des prix pour le 33<sup>ème</sup> Critérium Jurassien est la suivante :

<b>Classement général scratch :</b>		<b>Classement par groupes :</b>		<b>Coupe Suisse VHC</b>	
1 <sup>er</sup>	CHF 1'200.—	1 <sup>er</sup>	CHF 300.—	1 <sup>er</sup>	CHF 600.—
2 <sup>ème</sup>	CHF 1'000.—	2 <sup>ème</sup>	CHF 200.—	2 <sup>ème</sup>	CHF 400.—
3 <sup>ème</sup>	CHF 800.—	3 <sup>ème</sup>	CHF 100.—	3 <sup>ème</sup>	CHF 200.—

### **Classement par classes :**

1-3 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—				
4-6 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—	2 <sup>ème</sup> CHF 50.—			
7-9 part.	1 <sup>er</sup> CHF 150.—	2 <sup>ème</sup> CHF 100.—	3 <sup>ème</sup> 50.—		
10 et plus	1 <sup>er</sup> CHF 200.—	2 <sup>ème</sup> CHF 150.—	3 <sup>ème</sup> 100.—	4 <sup>ème</sup> CHF 50.—	

**Coupes et prix environ : CHF 17'000.—**

### Art. 40 Remise des prix.

La remise des prix aura lieu le samedi 24 avril 2010 à 22h30 à la halle des expositions de Delémont. Les prix non-retirés ne seront pas envoyés aux équipages.

Delémont, février 2010

Le Directeur de Course

Daniel Petignat

Le Président de la CSN

Andreas Michel

Critérium Jurassien  
Case postale 265  
CH - 2800 Delémont 1

Tél : +41 32 423 21 16 Fax : + 41 32 423 21 16

[www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch)